

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 522**14 mai 2003****SOMMAIRE**

Alvit S.A., Luxembourg	25014	Haystacks Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	25050
Ampacet Europe S.A., Luxembourg	25023	Herbalife International Luxembourg, S.à r.l., Lu-	25038
Ampacet Europe S.A., Luxembourg	25025	xembourg	
Betolux S.A., Luxembourg	25029	Herbalife International Luxembourg, S.à r.l., Lu-	25039
Café-Brasserie Sindy, S.à r.l., Luxembourg	25040	xembourg	
Café-Brasserie Sindy, S.à r.l., Luxembourg	25041	Hopedale Investments, S.à r.l., Luxembourg. . . .	25015
Camping International S.A., Larochette	25046	Info-Holding S.A., Luxembourg	25046
Cegecom Wireless S.A., Luxembourg	25035	Julius Baer Multistock Advisory S.A.H., Luxem-	
City Developments S.A.H., Luxembourg	25027	burg	25011
Commerzbank International S.A.	25035	Julius Baer (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . .	25010
Dabih, S.à r.l., Luxembourg	25048	Karino S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	25034
Development Portfolio Management Company		Klaveness Re S.A., Luxembourg	25056
S.A., Senningerberg	25045	Klaveness Re S.A., Luxembourg	25056
Development Portfolio Management Company		L2S Communication S.A., Bertrange	25010
S.A., Senningerberg	25045	M.B. Commerciale S.A., Luxembourg	25014
Dover Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-		M.B. Commerciale S.A., Luxembourg	25013
bourg	25042	Magni S.A.H., Luxembourg	25030
Dover Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-		Matpre S.A., Luxembourg	25048
bourg	25043	Moneecard S.A., Mondorf-les-Bains	25041
Epi Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	25039	Mouflolux S.A.H., Luxembourg	25033
Eurogas S.A., Luxembourg	25023	Nicego Invest S.A., Luxembourg	25021
European Residential, S.à r.l., Luxembourg	25040	Nouvelle H-Aarau S.A. Luxembourg, Luxem-	
Europortfolio Management Company S.A., Sen-		bourg	25030
ningerberg	25043	Prora S.A., Luxembourg	25048
Europortfolio Management Company S.A., Sen-		SIFIDA, Société Internationale Financière pour	
ningerberg	25043	les Investissements et le Développement en Afri-	
Eurovalor Management Company S.A., Sennin-		que S.A., Luxembourg	25012
gerberg	25044	Sinergy Holding S.A., Luxembourg	25044
Eurovalor Management Company S.A., Sennin-		Siren S.A., Luxembourg	25047
gerberg	25044	Skandinaviska Enskilda Reinsurance S.A., Luxem-	
Evertime S.A., Luxembourg	25031	bourg	25039
Farfinance I S.A., Luxembourg	25028	Skandinaviska Enskilda Reinsurance S.A., Luxem-	
Fortis Bank Reinsurance Luxembourg S.A., Lu-		bourg	25039
xembourg	25032	SPS Reinsurance S.A., Luxembourg	25012
Fortis Bank Reinsurance Luxembourg S.A., Lu-		Stevenage Holding S.A., Luxembourg	25041
xembourg	25032	SYL S.A., Mersch	25047
Forville International S.A., Luxembourg	25026	Time-Spirit, S.à r.l., Strassen	25049
Forville International S.A., Luxembourg	25027	Time-Spirit, S.à r.l., Strassen	25050
Frintoil S.A.H., Luxembourg	25032	Worldwide Investors Portfolio, Sicav, Luxem-	
Gold Leaf Pictures S.A., Mondorf-les-Bains	25045	bourg	25035
Gunnerston Properties S.A., Luxembourg	25034		

L2S COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.725.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature

Un mandataire

(018262.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 84.535.

Minutes of the Annual General Meeting as of 17th March 2003, 2.00 p.m.

The Annual General Meeting is opened at 2.00 p.m. by the Chairman, Dr Dieter Steberl, resident of L-6131 Junglinster, 4, rue Hiehl.

The latter appoints Mr Alexandre Hakci, resident of F-57100 Thionville, 11, rue Mermoz, as Secretary.

The Annual General Meeting appoints Mrs Dominique Krawczyk, resident of F-57710 Tressange, as Scrutineer.

The Chairman states that:

- all present and represented shareholders and their proxies as well as the number of their shares are specified in the enclosed attendance list which is signed by the present shareholders and representatives of shareholders, the Secretary, the Scrutineer and the Chairman and attached to these minutes;

- it results from the attendance list that the present and represented shareholders are owners of all issued shares;

- the present and represented shareholders confirm to have been informed about the following agenda of the General Meeting in due time and that they are prepared to attend the General Meeting according to this agenda;

- thus the General Meeting is duly constituted and competent to discuss and legally decide on all issues on the agenda;

- the present statements are approved by the Annual General Meeting.

The agenda is presented as follows:

1. Hearing and Approval of the following reports:

a) Report of the Board of Directors;

b) Auditor's report.

2. Approval of balance and profit and loss statement for the accounting year 2002;

3. Approval of the dividend payments proposed by the Board of Directors;

4. Discharging of the members of the Board of Directors for the accounting year 2002;

5. Election of the auditors and the Board of Directors for the period until the next Annual General Meeting;

6. Miscellaneous.

The Annual General Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Annual General Meeting approves the report of the Board of Directors and the auditor's report of the accounting year as per 31st December, 2002.

Second resolution

The annual accounts (balance and profit and loss statement) as per 31st December, 2002 are approved.

Third resolution

The Annual General Meeting approves, in accordance with the proposal made by the Board of Directors, the allocation of the profit amounting to EUR 779,492.00 as follows:

Appropriation to the legal reserves	12,500.00 EUR
Payment of dividends	710,000.00 EUR
Profit to be brought forward to the next year	56,992.00 EUR

Fourth resolution

The Annual General Meeting decides to discharge the acting members of the Board of Directors and the member resigned during the accounting year for the past accounting year.

Fifth resolution

The Annual General Meeting appoints Mr Michel Malpas, Fabio Oetterli, Veit O. Schuhen, Martin Vogel and Dr. Rudolf Ziegler as members of the Board of Directors for the period until the next Annual General Meeting.

Sixth resolution

The Annual General Meeting decides to appoint PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, as the company's auditors for the accounting year 2003.

Since the agenda is herewith complete, the Annual General Meeting is closed at 2.15 p.m. after reading and approval of the minutes.

The Chairman states that the shareholders have been present or represented throughout the entire duration of the meeting.

The present meeting minutes are signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04182. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018058.3/1178/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

JULIUS BAER MULTISTOCK ADVISORY S.A.H., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 85.426.

Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. März 2003 um 15.30 Uhr

Die ordentliche Generalversammlung wird um 15.30 Uhr von dem Vorsitzenden, Herrn Dr. Dieter Steberl, wohnhaft in L-6131 Junglinster, 4, rue Hiehl, eröffnet.

Dieser ernennt zum Schriftführer Herrn Alexandre Hakci, wohnhaft in F-57100 Thionville, 11, rue Mermoz.

Die ordentliche Generalversammlung ernennt Frau Dominique Krawczyk, wohnhaft in F-57710 Tressange zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt fest, dass:

- die anwesenden und vertretenen Aktionäre und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von den anwesenden Gesellschaftern und den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter sowie der Schriftführerin, der Stimmzählerin und dem Vorsitzenden unterzeichnet und diesem Protokoll angefügt wird;

- sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass die anwesenden und vertretenen Aktionäre Inhaber aller ausgegebenen Aktien sind;

- die anwesenden und vertretenen Aktionäre bestätigen, über die nachfolgende Tagesordnung der Generalversammlung unterrichtet zu sein und bereit sind, an der Generalversammlung entsprechend dieser Tagesordnung teilzunehmen;

- die ordentliche Generalversammlung somit ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten und beschließen kann;

- die vorliegenden Feststellungen von der ordentlichen Generalversammlung genehmigt werden.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Anhörung und Genehmigung der folgenden Berichte:

a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates;

b) Bericht der Wirtschaftsprüfer.

2. Genehmigung von Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002;

3. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgeschlagenen Dividendenausschüttungen;

4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2002;

5. Wahl der Revisionsstelle und des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung;

6. Diverses.

Die ordentliche Generalversammlung fasst einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung nimmt den Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und den Bericht des Wirtschaftsprüfers über das Geschäftsjahr per 31. Dezember 2002 zustimmend zur Kenntnis.

Zweiter Beschluss

Der Jahresabschluss (Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung) per 31. Dezember 2002 wird genehmigt.

Dritter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung genehmigt entsprechend dem Vorschlag des Verwaltungsrates die Verwendung des Gewinns in Höhe von EUR 9.914.169,11 wie folgt:

Zuführung zur gesetzlichen Reserve	7.500,00 EUR
Dividendenausschüttung	9.900.000,00 EUR
Gewinnvortrag	6.669,11 EUR

Vierter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, den amtierenden und dem während des Geschäftsjahres ausgeschiedenen Mitglied des Verwaltungsrates für das abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung ernennt die Herren Andreas Bär, Freddy Brausch, Walter Knabenhans und Veit O. Schuhen als Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2003 zu bestellen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die ordentliche Generalversammlung nach Verlesung und Genehmigung des Sitzungsprotokolls um 15.45 Uhr aufgehoben.

Der Vorsitzende stellt fest, dass die Aktionäre während der gesamten Dauer der Generalversammlung anwesend oder vertreten waren.

Das vorliegende Sitzungsprotokoll wird durch den Vorsitzenden, den Schriftführer und die Stimmzählerin unterschrieben.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmzählerin

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04180. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018065.3/1178/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

SPS REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 47.398.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 27 mars 2003*

L'Assemblée Générale du 27 mars 2003 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Lars Eklund,
- Monsieur Lennart Ojde,
- Monsieur Christer Westholm,
- Mademoiselle Elisabet Holmström.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2003 renomme également DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour la société SPS REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019153.3/682/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

**SIFIDA, SOCIETE INTERNATIONALE FINANCIERE POUR LES INVESTISSEMENTS ET LE
DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 9.094.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 26 mars 2003 a réélu, sinon élu comme administrateurs de la société:

- pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2008:

- M. Pierre Mariani, banquier, demeurant 12, rue Chauchat, F-75009 Paris, Président
- M. Philippe Sechaud, directeur de sociétés, demeurant 22, rue François Perreard, CH-1225 Chêne-Bourg/Genève
- M. Jacques-Olivier Thomann, banquier, demeurant 11 Quai des Bergues, CH-1211 Genève 11
- M. Michel Vayssié, banquier, demeurant 12, rue Chauchat, F-75009 Paris

- pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2004:

- M. Amadou Kane, banquier, demeurant 2, avenue du Président Sédar Senghor, Dakar, Sénégal,
- M. Ange Koffy, banquier, demeurant avenue Franchet d'Esperey, Abidjan, Côte d'Ivoire,
- M. Jean-Michel Debrat, banquier, demeurant 5, rue Roland Barthes, F-75598 Paris Cedex 12.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019216.3/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

**M.B. COMMERCIALE S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. INTERNATIONAL BUSINESS & TECHNOLOGY TRANSFER S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2652 Luxemburg, 142, rue Albert Unden.
H. R. Luxemburg B 71.648.

Im Jahre zweitausendunddrei, den zehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft INTERNATIONAL BUSINESS & TECHNOLOGY TRANSFER S.A. mit Sitz in Luxemburg, zusammengetreten;

eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 71.648;

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch den Notar Marthe Thyès-Walch im Amtswohnsitz in Luxemburg, am 2. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C im Jahre 1999, Seite 42977.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Sam Schintgen, Privatbeamter, in Berchem wohnhaft;

Derselbe ernannt zum Schriftführer Herrn Ricky Tonizzo, Privatbeamter, in Crauthem wohnhaft;

Zum Stimmzähler wird ernannt Herrn Kristian Grocke, Steuerberater, in Luxemburg wohnhaft;

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden, hervorgeht dass die eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche das gesamte Stammkapital von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt wird gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben um mit ihr zusammen registriert zu werden.

II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1.- Umbenennung der Gesellschaft in M.B. COMMERCIALE S.A.

2.- Umänderung des Artikels 1 der Statuten.

3.- Umänderung des Gesellschaftszweck und somit Umänderung des Artikel 4 der Statuten.

4.- Ernennung von neuen Verwaltungsratsmitgliedern.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und nach Ueberprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft umzubenennen in M.B. COMMERCIALE S.A.

Somit erhält der Artikel 1 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung M.B. COMMERCIALE S.A.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck umzuändern und Artikel 4 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben.

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Assistenz für Verwaltungsarbeiten sowie der Import und Export, der Handel und die Vermarktung von Waren aller Art.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschliesslich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene und fremde Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktion auf eigene sowie auf fremde Rechnung ausführen und weiterhin jede Art von Tätigkeit ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Beteiligungen, unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften erwerben sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Uebernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Hierzu kann die Gesellschaft auch entsprechend beratend tätig werden.

Die Gesellschaft kann gleichfalls Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.»

Dritter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen:

- Herr Pavel Oustilovski, administrateur de sociétés, geboren zu Leningrad (Russland), am 31. Mai 1968, zu F-92130 Montgeron, 4, rue Gaston Mangin wohnend.

- Die anonyme Gesellschaft AURIGA S.A., mit Sitz in Panama, 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, Card n°: 368606, Doc 33959, The General Pubic Registry Directorate;

- Herr Mels Bekbosynov, administrateur de sociétés, geboren zu Kasakstan (Russland), am 3. Mai 1955, zu F-92200 Neuilly-sur-Seine, 9, Bd. Richard Wallace wohnend.

Wird zum Administrateur-Délégué ernannt Pavel Oustilovski, administrateur de sociétés, zu F-92130 Montgeron, 4, rue Gaston Mangin, der die Gesellschaft rechtsgültig durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf siebenhundertzwanzig Euro (EUR 720,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Grocke, R. Tonizzo, S. Schintgen, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2003, vol. 875, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 31 mars 2003.

C. Doerner.

(019262.3/209/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

M.B. COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142, rue Albert Uden.

R. C. Luxembourg B 71.648.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, alors de résidence à Luxembourg, le 2 septembre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 42977;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 10 mars 2003, sous le numéro 17.116 de son répertoire, non encore publié au Mémorial C.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 avril 2003.

Pour copie conforme

C. Doerner

Notaire

(019265.3/209/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

ALVIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 48.499.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, le 10 avril 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Aldo Arizzi, industriel, demeurant 1, Via Sotto Gli Orti à Albino (Italie)

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION & CONSULTANTS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

ALVIT S.A.

S. Vandì / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019370.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

HOPEDALE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.070.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the tenth day of April.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

BALLSBRIDGE HOLDINGS LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton PO Box HM 1179, Bermuda, registered in the Registre de Commerce of Bermuda,

acting as sole shareholder of HOPEDALE INVESTMENTS CORPORATION (the «Company»), a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Registre de Commerce of the British Virgin Islands, under the number 349435,

here represented by Mr Ayzo van Eysinga, economic counsel, residing in Luxembourg,

acting pursuant to a proxy dated on March 28, 2003, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the notary to act the ratification of the resolutions it has taken in an extraordinary meeting of shareholders held in Dubai, the United Arab Emirates on April 4, 2003, deciding among others:

(1) to transfer the statutory seat and effective place of management and redomicile the offices of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, with effect as per April 10, 2003,

(2) that the balance sheet of the Company as at April 10, 2003, will be adopted as the closing balance sheet of the operations of the company in the British Virgin Islands and as the opening balance sheet in Luxembourg,

(3) to appoint MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as manager and to accept the resignation of Mr Khozaim Chiba as sole managing director and MIDOCEAN MANAGEMENT AND TRUST SERVICES (BVI) LIMITED, as local representative with honourable discharge, immediately upon execution of the present deed in connection with the transfer of the statutory seat and effective place of management of the Company to Luxembourg, and

(4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

An extract of the minutes of said extraordinary meeting of the shareholders of the Company stating the resolution to transfer the registered office and effective place of management to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the balance sheet dated April 10, 2003, stating that the net asset value of the Company amounts to CND 52,268.02, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing party, represented as stated hereabove, further requested the notary to state that, in its capacity as sole shareholder of HOPEDALE INVESTMENTS CORPORATION, it has taken the following resolutions, ratifying and executing the here above stated resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to ratify the resolutions taken in Dubai on April 4, 2003 so that the registered office and effective place of management of the Company is transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg as of April 10, 2003 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

Second resolution

The address of statutory seat of the Company is fixed at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The balance sheet as per April 10, 2003, showing a net equity of CND 52,268.02, representing the Company's closing balance sheet in the British Virgin Islands and the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality, is approved.

All the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

Fourth resolution

The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (25.- EUR) each, currently all held by BALLSBRIDGE HOLDINGS LTD., prenamed.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the total value of the contribution shall be transferred to a share premium account of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder decides that the Company adopts the form of a société à responsabilité limitée and its name is changed into HOPEDALE INVESTMENTS, S.à r.l.

Sixth resolution

It is decided to proceed to a total update of the Company's Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

Art. 1. There is established by the appearing party a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the «Company») which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HOPEDALE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve account, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year in the British Virgin Islands to December 31st, 2003.

Seventh resolution

The sole shareholder appoints as manager for an unlimited duration:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kenedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 9.098.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Eighth resolution

To extent it is necessary, it is confirmed that all the powers are given to the management to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

For the purpose of registration, the amount of the net asset value of the Company, i.e. CND 52,268.02 is valued at EUR. 33,331.45 (thirty-three thousand three hundred thirty-one Euro forty-five Cents).

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand and five hundred Euro (3,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up on the day named at the beginning in Luxembourg.

The document having been read and translated to the person appearing, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BALLSBRIDGE HOLDINGS LTD., une société de droit de Bermuda, ayant son siège social à Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton PO Box HM 1179, Bermuda, enregistrée au Registre de Commerce de Bermuda,

agissant en tant qu'actionnaire unique de HOPEDALE INVESTMENTS CORPORATION (ci-après la «Société»), une société de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi à Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 349435,

ici représentée par Monsieur Ayzo van Eysinga, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 28 mars 2003, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter la ratification des résolutions prises par l'actionnaire unique à Dubai (Emirats Arabes Unis) en date du 4 avril 2003, décidant entre autres,

(1) de transférer le siège social statutaire et le principal établissement et de redomicilier la Société des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, avec effet au 10 avril 2003;

(2) que le bilan de la Société au 10 avril 2003, sera adopté comme bilan de clôture des opérations de la société aux Iles Vierges Britanniques et comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg;

(3) de nommer MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., en qualité de gérant et d'accepter la démission de Monsieur Khozaim Chiba en tant que gérant unique et MIDOCEAN MANAGEMENT AND TRUST SERVICES (BVI) LIMITED comme représentant local, avec décharge honorable, avec effet à la signature de l'acte notarié de transfert au Grand-Duché de Luxembourg

(4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien aux Iles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire, du principal établissement et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire constatant la résolution de transférer le siège social du principal établissement et de la continuation de la société au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'un bilan daté du 10 avril 2003, d'après lequel la valeur nette de la Société est égale à 52.268,02 Dollars Canadiens, resteront annexés aux présentes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec elles.

Ensuite, la partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle a pris, en sa qualité d'actionnaire unique de HOPEDALE INVESTMENTS CORPORATION, les résolutions ci-après, ratifiant et exécutant les résolutions prises et dont question ci-avant:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de ratifier les décisions prises à Dubai le 4 avril 2003 de sorte que le siège social de la Société et le principal établissement est transféré des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 10 avril 2003, et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Troisième résolution

Le bilan établi au 10 avril 2003, accusant une valeur nette de 52.268,02 dollars canadiens représentant le bilan de clôture des opérations aux Iles Vierges Britanniques et le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise, est approuvé.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des British Virgin Islands, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Quatrième résolution

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes détenues par BALLSBRIDGE HOLDINGS LTD prénommée.

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

Cinquième résolution

La Société adopte la forme de société à responsabilité limitée et sa dénomination sociale est changée en HOPEDALE INVESTMENTS, S.à r.l.

Sixième résolution

Il est décidé de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination HOPEDALE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 15, l'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent aux Iles Vierges Britanniques et se termine le 31 décembre 2003.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant pour une durée illimitée:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue J. F. Kenedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Huitième résolution

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien aux Iles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire, du principal établissement et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur de l'actif nette de la société, savoir 52.268,02 dollars canadiens est évaluée à Euros 33.331,45 (trente-trois mille trois cent trente et un Euros quarante-cinq Cents).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille cinq cents Euros (3.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. van Eysinga, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 40, case 10. – Reçu 333,14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

G. Lecuit.

(019779.3/220/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

NICEGO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 93.072.

STATUTS

L'an deux mille trois, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg.

2) MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP L.L.C., société de droit du Wyoming, ayant son siège social à Cheyenne, Etat du Wyoming, Etats-Unis.

Toutes deux sont ici représentées par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée:
NICEGO INVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros), représenté par 33.000 (trente-trois mille euros) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV.- Année sociale, Assemblées générales

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V.- Généralités

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., prédésignée, seize mille cinq cents actions	16.500
2.- MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP L.L.C., prédésignée, seize mille cinq cents actions	16.500
Total: trente-trois mille actions	33.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

- 1) Monsieur Stefano Giuffra, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 2) Monsieur Guy Feite, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 3) Madame Céline Boussebassi, employée privée, demeurant à Thionville, France.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire pour une durée de six ans:

La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 138S, fol. 76, case 11. – Reçu 3.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

J. Elvinger.

(019783.3/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

EUROGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2002

Les mandats d'Administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant 72, rue Dr. Joseph Peffer, L-2319 Howald, de Madame Flavia Torriglia, employée, demeurant à Voghera (Italie) et Monsieur Oliviero Maria Brega, dirigeant de société, demeurant à Milan (Italie) et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003

Fait le 3 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

EUROGAS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019351.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

**AMPACET EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. AMPACET LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.309.

L'an deux mille trois, le sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMPACET LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2529 Howald, R. C. Luxembourg section B numéro 50.309, constituée suivant acte reçu le 7 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 263 du 15 juin 1995 et dont les statuts sont restés inchangés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Constatation de la composition actuelle de l'actionnariat de la Société.
- 2) Modification de la dénomination sociale de la société en AMPACET EUROPE S.A.
- 3) Conversion du capital social en Euros.
- 4) Suppression de la valeur nominale des titres.
- 5) Modification de l'article 5 des statuts.
- 6) Modification des dispositions relatives à l'administration de la société.
- 7) Nomination d'un nouveau conseil d'administration

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de constater que l'actionnariat actuel de la Société se compose comme suit:

1) Norman Alexander, propriétaire de 1 action	1
2) AMPACET CORPORATION, propriétaire de 999 actions	999
Total:	1.000

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de AMPACET LUXEMBOURG S.A. en AMPACET EUROPE S.A.

Compte tenu de ces modifications, il est ensuite décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est régi par les présents statuts et les lois applicables, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AMPACET EUROPE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social souscrit de la société de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,70 et le capital autorisé de la société de LUF 20.000.000,- en EUR 495.787,-.

Cinquième résolution

Compte tenu de ces modifications, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 30.986,70 (trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-dix cents), et se trouve représenté par 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Les actions sont libellées au porteur, sauf pour celles dont la loi exige qu'elles demeurent nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 495.787 (quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-sept euros), qui sera représenté par 16.000 (seize mille) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 6 à 14 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de six membres, qui seront des personnes physiques et n'ont pas besoin d'être des actionnaires.

Trois administrateurs seront élus parmi des candidats qui seront des résidents de ou auront leur lieu de travail seul et permanent à Luxembourg (les «Administrateurs de Classe A») et trois administrateurs seront élus parmi des candidats qui n'auront pas besoin d'être résidents d'un lieu spécifique (les «Administrateurs de Classe B»).

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, lors d'une assemblée générale qui fixera leur rémunération. Les administrateurs sont élus à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Tout administrateur peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités consistant en les administrateurs qu'elle désignera et peut définir les pouvoirs de tels comités.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation relative à cette gestion, ou des pouvoirs spéciaux, à une ou plusieurs personnes de son choix, administrateur ou non, actionnaire ou non, dont il fixe la rémunération éventuelle et les attributions.

Les délégués à cette gestion journalière, dans le cadre de cette gestion, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui sera responsable de garder le compte rendu des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion. Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur comme président pro tempore par vote de la majorité des administrateurs présents à une telle réunion.

Art. 10. Une convocation écrite doit être donnée au moins 24 heures à l'avance aux administrateurs pour toute réunion prévue du conseil d'administration, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnés dans la convocation. Cette convocation peut être omise moyennant le consentement de chaque administrateur par écrit, câble, télégramme, télex ou fac-similé ou tous autres moyens de communication semblables. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration devant être tenue dans un lieu et un endroit déterminés dans une résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur peut agir lors de toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fac-similé un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Art. 11. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par appel conférence, vidéoconférence ou par autre moyen semblable de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion d'entendre les autres. La participation à une réunion par ces moyen est l'équivalent d'une participation en personne à une telle réunion.

Art. 12. Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement seulement si une majorité des administrateurs est présente ou représentée lors d'une réunion du conseil d'administration. Des décisions seront prises à une majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Le conseil d'administration peut délibérer ou agir seulement si au moins trois administrateurs dont au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés.

Toutes les actions prises par le conseil d'administration devront avoir le vote affirmatif d'une majorité simple des administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie de circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, câble, télégramme, télex ou fax, ou tous autres moyens de communication semblables, avec confirmation écrite. L'intégralité de ces communications formera les minutes prouvant l'adoption de la résolution.

Art. 14. Les minutes de chaque réunion du conseil d'administration seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou deux administrateurs. Des copies ou extraits de telles minutes qui pourraient être produites dans des procédures judiciaires ou autrement seront signées par le président ou par un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B.»

Septième résolution

L'assemblée a décidé d'élire comme Administrateurs de Classe A pour une durée de six ans:

- a) Daniele Peruzzo, rue du 25ème RA, 7, 54870 Villers-la Chèvre, France,
- b) Christian Tourtier, Rue du Bosquet St-Mard 52, 6762 Virton, Belgique,
- c) Henri Sartori, Place des Facteurs de Forge 4, 6720 Habay-la-Neuve, Belgique.

Et comme Administrateurs de Classe B pour une durée de six ans:

- d) Joel Slutsky, Cardinal Court 38, West Nyack, New York 10994, Etats-Unis d'Amérique,
- e) Robert De Falco, 7 Summerland Lane, Briarcliff Manor, New York 10510, Etats-Unis d'Amérique,
- f) Bennett Schwartz, 272 West Lane, Stamford CT 06905, Etats-Unis d'Amérique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 16CS, fol. 83, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

J. Elvinger.

(019670.3/211/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

AMPACET EUROPE S.A., Société Anonyme, (anc. AMPACET LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.309.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(019673.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

FORVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.880.

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FORVILLE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21 boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg B n° 84.880,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date 23 novembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 23.607, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 11 juillet 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 67.808.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Laure Paklos, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée 'ne varietur' par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur les 72.930 (soixante-douze mille neuf cent trente) actions représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 477.691,50 (quatre cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze euros cinquante cents), 48.862 (quarante-huit mille huit cent soixante-deux) actions sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, la convocation par lettre recommandée ayant eu lieu le 1^{er} avril 2003.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cent soixante-six mille sept cent soixante-trois euros (166.763,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze euros cinquante cents (477.691,50 EUR) à six cent quarante-quatre mille quatre cent cinquante-quatre euros cinquante cents (644.454,50 EUR), par l'émission de vingt-cinq mille quatre cent soixante (25.460) actions d'une valeur nominale de six euros cinquante-cinq cents (6,55 EUR) chacune.

2.- Souscription et libération en numéraire des nouvelles actions.

3.- Suppression du droit préférentiel de souscription.

4.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de cent soixante-six mille sept cent soixante-trois euros (166.763,- EUR),

pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze euros cinquante cents (477.691,50 EUR) à six cent quarante-quatre mille quatre cent cinquante-quatre euros cinquante cents (644.454,50 EUR),

par l'émission de vingt-cinq mille quatre cent soixante (25.460) actions d'une valeur nominale de six euros cinquante-cinq cents (6,55 EUR) chacune, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

Suppression du droit de souscription

L'assemblée décide de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires de la société, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport, après avoir été signé 'ne varietur' par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Souscription

L'assemblée admet ensuite, la société DRESDNER KLEINWORT CAPITAL JERSEY Ltd, en qualité de General Partner de DRESDNER KLEINWORT BENSON FUND ITALIA L.P., une société de Jersey, limited partnership with limited liability, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, Wests Centre, St Helier, Jersey, Channel Islands,

ici représentée par M. Philippe Morales, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2003,

à la souscription de la totalité des 25.460 (vingt-cinq mille quatre cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 6,55 (six euros cinquante-cinq cents) par action, que cette dernière libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de cent soixante-six mille sept cent soixante-trois euros (166.763,- EUR).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des 25.460 (vingt-cinq mille quatre cent soixante) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 644.454,50 (six cent quarante-quatre mille quatre cent cinquante-quatre euros cinquante cents), représenté par 98.390 (quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 6,55 (six euros cinquante-cinq cents) chacune, toutes entièrement libérées.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 3.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, L. Paklos, P. Morales, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, vol. 17CS, fol. 44, case 3. – Reçu 1.667,63 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

J. Delvaux.

(019676.3/208/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

FORVILLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.880.

—

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 avril 2003, actée sous le n° 220 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(019679.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

CITY DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.117.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 septembre 2002

La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003

Certifié sincère et conforme

CITY DEVELOPMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019364.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

FARFINANCE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.029.

L'an deux mille trois, le sept avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Madame Maryse Santini et Monsieur Lucas Lazzati, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FARFINANCE I S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg B n° 77.029,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 10 juillet 2000 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C - 2000, page 42.984,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 59.654,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 31 mars 2003,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 8.278.000 (huit millions deux cent soixante-dix-huit mille Euro), représenté par 82.780 (quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 15.000.000 (quinze millions d'Euro), divisé en 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 mai 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 31 mars 2003, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 722.000 (sept cent vingt-deux mille Euro),

pour le porter de son montant actuel de EUR 8.278.000 (huit millions deux cent soixante-dix-huit mille Euro) à EUR 9.000.000 (neuf millions d'Euro),

par la création de 7.220 (sept mille deux cent vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, savoir Monsieur Richard Marck, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, a utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, avec des fonds appartenant à ce dernier,

a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir PRIVATE HOLDINGS OF INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 722.000 (sept cent vingt-deux mille Euro), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 9.000.000 (neuf millions d'Euro),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 9.000.000 (neuf millions d'Euro), représenté par 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 9.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Santini, L. Lazzati, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 138S, fol. 78, case 8. – Reçu 7.220 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

J. Delvaux.

(019694.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

BETOLUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbréck.

H. R. Luxemburg B 62.898.

Im Jahre zweitausenddrei, den elften April.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft BETOLUX S.A., mit Sitz in L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbréck, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Reginald Neuman, damals mit Amtssitz in Luxemburg, am 14. Januar 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 314 vom 6. Mai 1998.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 62.898.

Vorstand

Die Tagung wird um 9.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Christian Albert Weiler, Mitglied des Ausschusses der GROUPE CEMENTS LUXEMBOURGEOIS, wohnhaft in Wasserbillig, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn Frank Degraux, Privatbeamter, wohnhaft in Blaschette.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Michel Schmitz, Chef-comptable, wohnhaft in Erpeldingen (Bous).

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien wurden auf einer vom Vorstand angefertigten und von den anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre, unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt.

Diese Anwesenheitsliste bleibt, zusammen mit den darin aufgeführten Vollmachten, nachdem sie von dem Vorstand und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser einregistriert zu werden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden und zwar:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

«Tagesordnung:

- 1) Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und in Liquidationsetzung.
- 2) Ernennung eines Liquidators und Festsetzung seiner Befugnisse.»

II.- Das Gesellschaftskapital ist zur Zeit eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, voll eingezahlt. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche eintausend (1.000) Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Generalversammlung kann somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen, ohne dass es erfordert ist, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

III.- Zur Tagesordnung überschreitend hat die Generalversammlung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Es wurde beschliessen die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und in Liquidation zu setzen mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Es wurde beschliessen Herrn Christian Albert Weiler, Mitglied des Ausschusses der GROUPE CEMENTS LUXEMBOURGEOIS, wohnhaft in Wasserbillig, als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse sowie sie in den Artikeln 144 bis 148bis der Gesetze über die Handelsgesellschaften vorgesehen sind. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Handlungen eingehen ohne die Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo sie vorgesehen ist, zu erlangen.

Der Liquidator braucht kein Inventar aufzustellen und kann sich auf die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, alle oder einen Teil seiner Befugnisse für spezielle und bestimmte Operationen, an Vollmachtnehmer übertragen.

Er kann sämtliche Liquidationsgeschäfte unter seiner alleinigen Unterschrift tätigen.

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schliesst der Vorsitzende die Generalversammlung.

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Gebühren die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Mitglieder der Generalversammlung, haben die Vorstandsmitglieder, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Weiler, F. Degraux, S. Schmitz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 38, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 30. April 2003.

T. Metzler.

(019586.3/222/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

MAGNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.426.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2002

La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

MAGNI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019362.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

NOUVELLE H-AARAU S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.622.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mars 2002

- Les mandats d'Administrateurs de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, de Monsieur Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biwer et de Monsieur Jean-François Cordemans, employé privé, 16 Quai du Seujet, CH-1201 Genève 1, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de quatre ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 13, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de quatre ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

NOUVELLE H-AARAU S.A. LUXEMBOURG

Signature / Signature / Signature

Administrateur / Administrateur / -

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019578.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

EVERTIME S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.391.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVERTIME S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg numéro B 57.391, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 1996, publié au Recueil du Mémorial C n° 134 du 19 mars 1997.

Les statuts ont été adaptés suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 30 octobre 2001, publié au Recueil du Mémorial C n° 416 du 14 mars 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 16 avril 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 10.05 heures, sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de cette liste de présence que sur les deux mille (2.000) actions représentant l'entièreté du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale.

III. L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

IV. L'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2003 à 10.00 heures, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire de contrôle à la liquidation la société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B 65.469.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2003 à 10.00 heures a ensuite fixé à ce jour à 10.05 heures la présente assemblée avec l'ordre du jour suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.

2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au/x liquidateur/s et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3. Clôture de la liquidation.

4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.

Lecture est donnée du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes, conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité les comptes de liquidation.

2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au/x liquidateur/s et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au/x liquidateur/s et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

3. Clôture de la liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de la liquidation.

4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années auprès de l'ancien siège social de la société.

5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg numéro B 71.178, sera chargée de la clôture des comptes de la société, ainsi que de l'accomplissement de toutes les formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, V. Baravini, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2003, vol. 523, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 mai 2003.

J. Gloden.

(019691.3/213/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

FRINTOIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.391.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2002

La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

FRINTOIL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019363.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

FORTIS BANK REINSURANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 35.682.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FORTIS BANK REINSURANCE LUXEMBOURG S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(019151.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

FORTIS BANK REINSURANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 35.682.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
tenue à Luxembourg le 27 mars 2003*

L'Assemblée Générale du 27 mars 2003 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Matthijs Van Den Adel,
- Monsieur Yves Verdingh,
- Monsieur Lambert Schroder.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2003 renomme également PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour la société FORTIS BANK REINSURANCE LUXEMBOURG S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019152.3/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.594.

L'an deux mille trois, le sept avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Madame Maryse Santini et Monsieur Luca Lazzati, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MOUFLO-LUX S.A.H. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée par acte reçu en date du 18 novembre 1991 par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C année 1992, page 8.258,

les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière suivant acte reçu par notaire soussigné en date du 13 août 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 73.891,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 7 avril 2003,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 6.804.725 (six millions huit cent quatre mille sept cent vingt-cinq Euros), représenté par 272.189 (deux cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 12.500.000 (douze millions cinq cent mille Euros), divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 août 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue. '

3) Que dans sa réunion du 7 avril 2003, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 6.804.725 (six millions huit cent quatre mille sept cent vingt-cinq Euros) à EUR 10.004.725 (dix millions quatre mille sept cent vingt-cinq Euros)

par la création et l'émission de 128.000 (cent vingt-huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, savoir M. Richard Marck, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, a utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, avec des fonds appartenant à ce dernier,

a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 3.200.000 (trois millions deux cent mille Euros), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 10.004.725 (dix millions quatre mille sept cent vingt-cinq Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 10.004.725 (dix millions quatre mille sept cent vingt-cinq Euros), représenté par 400.189 (quatre cent mille cent quatre-vingt-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 34.750,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Santini, L. Lazzati, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, vol. 17CS, fol. 44, case 2. – Reçu 32.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

J. Delvaux.

(019692.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

GUNNERSTON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.386.

Extract of the resolution taken at the Extraordinary General Meeting held on March 14, 2003

As at December 18, 2001, the persons who composed the Board of Directors of the company were:

- Mr C.R.P. Lees,
- Mr S.J.P. Grant,
- Mr J.V. Baron,
- Mr. T.C. du P. Amy,
- Mr D. A. Lloyd,
- Mr P. Weir

As at March 14, 2003, the persons who composed the Board of Directors of the company are:

- Mr C.R.P. Lees,
- Mr S.J.P. Grant,
- Mr J.V. Baron,
- Mr. T.C. du P. Amy,
- Mr P. Weir

Luxembourg, March 14, 2003.

For true copy

For GUNNERSTON PROPERTIES S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019354.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

KARINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.482.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 mars 2003 que:

- StenGest, S.à r.l. avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, avec mission à partir des comptes aux 31 décembre 1996;

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg et M. Diego Colombo, expert-comptable, demeurant au 9, Vicole delle Scuole, Montagnola, Suisse, ont été nommés administrateurs avec effet au 31 mars 2000;

- Le mandat de l'administrateur sortant M. Francesco Caltagirone, demeurant à Campione d'Italia, Corso Italia 2, Italie, a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019430.3/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

CEGECOM WIRELESS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(019374.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(019380.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 8.495.

Verwaltung der CISAL

Klaus-Peter Müller	Vorsitzender des Verwaltungsrats der CISAL Sprecher des Vorstands der COMMERZBANK AG
Dr. Jacques Loesch	Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrats der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Luxemburg Avocat à la Cour de Luxembourg, Luxemburg Etude Linklaters Loesch 4, rue Carlo Hemmer Luxemburg
Mariano Riestra	Mitglied des Verwaltungsrats der CISAL Regionalvorstand COMMERZBANK AG
Dr. Friedrich Schmitz	Mitglied des Verwaltungsrats der CISAL Direktor der COMMERZBANK AG COMMERZBANK AG
Dr. Eric Strutz	Mitglied des Verwaltungsrats der CISAL Direktor der COMMERZBANK AG COMMERZBANK AG
Bernd Holzenthal	Mitglied des Verwaltungsrats der CISAL Geschäftsführender Direktor der CISAL (Managing Director)
Adrien Ney	Mitglied des Verwaltungsrats der CISAL Geschäftsführender Direktor der CISAL (Managing Director)

Name Vorname Titel/Vollmacht

Arent Etienne, Direktor
Flammang Marc, Direktor
Galy Didier, Direktor
King Anthony Andrew, Direktor
Kreikenbaum Ralf, Direktor
Bachner Markus, Abteilungsdirektor
Bauer Stephan, Abteilungsdirektor
Betz Felix, Abteilungsdirektor
Boden Guy, Abteilungsdirektor
Denizon Christian, Abteilungsdirektor
Diewald Franz-Josef, Abteilungsdirektor

East Jeremy, Abteilungsdirektor
Fitzpatrick Daniel, Abteilungsdirektor
Jahns Manfred, Abteilungsdirektor
Munkler Irene, Abteilungsdirektor
Trappen Reiner, Abteilungsdirektor
Vogelbusch Thomas, Abteilungsdirektor
Volkman Marc, Abteilungsdirektor
Weber Dr. Bernhard, Justitiar / Prokurist
Diderrich Nicole, Prokurist
Geister Edgar, Prokurist
Heinz Herbert, Prokurist
Schneider Christine, Prokurist
Schwass Christiane, Prokurist
Becker Christel, Prokurist
Bernardy Tom, Prokurist
Biondi Adrien, Prokurist
Bornhofen Fränk, Prokurist
Brittner Marion, Prokurist
Dittgen Markus, Prokurist
Dostert Albert, Prokurist
Erschens Stephan, Prokurist
Ewen Heidi, Prokurist
Finkler Nathalie, Prokurist
Frot Jean-Philippe, Prokurist
Grünen Reiner, Prokurist
Hesse Michael, Prokurist
Kanstein Jean-Peter, Prokurist
Kehder Thomas, Prokurist
Kirchhoff Jens, Prokurist
Kliche Stefan, Prokurist
Lasar Steve, Prokurist
Lintner Dr. Erwin, Prokurist
Luzi Joel, Prokurist
Marquardt Uwe, Prokurist
Nicolay Christel, Prokurist
Obertreis Hans-Jörg, Prokurist
Reuter Léonie, Prokurist
Rietz Jan, Prokurist
Schmeler Bertrand, Prokurist
Schwarzkopf Franz-Josef, Prokurist
Selter Harald, Prokurist
Selzer Wolfgang, Prokurist
Sempels Hubert, Prokurist
Tukker Hans, Prokurist
Tuteleers Séverine, Prokurist
Van de Roemer Nicolaas, Prokurist
Weber Théo, Prokurist
Weirich Edwin, Prokurist
Wolf Jens, Prokurist
Albert Thomas, Handlungsvollmacht
Altmeier Ralf, Handlungsvollmacht
Azmech Manaf, Handlungsvollmacht
Azmech Samiha, Handlungsvollmacht
Balthazar Régis, Handlungsvollmacht
Barion Julius, Handlungsvollmacht
Baudach Sabine, Handlungsvollmacht
Becker Marion, Handlungsvollmacht
Biewer Marc, Handlungsvollmacht
Bigelbach Gilles, Handlungsvollmacht
Bouillot Patrick, Handlungsvollmacht
Brouwer Johan, Handlungsvollmacht
Buchheit Fabrice, Handlungsvollmacht
Donell Uwe, Handlungsvollmacht
Döringer Patrick, Handlungsvollmacht
Dounas Nicole, Handlungsvollmacht
Dres Birgit, Handlungsvollmacht

Eckel Joachim, Handlungsvollmacht
Falkenberg Pierre Handlungsvollmacht
Friderichs Guido, Handlungsvollmacht
Glanemann Marion, Handlungsvollmacht
Graf Birgit, Handlungsvollmacht
Greyer Alexander, Handlungsvollmacht
Gröling Elke, Handlungsvollmacht
Haas Daniel, Handlungsvollmacht
Heising Christoph, Handlungsvollmacht
Himmel Peter, Handlungsvollmacht
Hoenicke Andrea, Handlungsvollmacht
Howitz Mathias, Handlungsvollmacht
Jansen Nina, Handlungsvollmacht
Kleingarn Séverine, Handlungsvollmacht
Kramp Christian, Handlungsvollmacht
Krug Helmut, Handlungsvollmacht
Ludwig Kerstin Maren, Handlungsvollmacht
Martini Michael, Handlungsvollmacht
Matalla Cathrin Handlungsvollmacht
Mauersberger Annerose, Handlungsvollmacht
Müller Oliver, Handlungsvollmacht
Nawrocki Marco, Handlungsvollmacht
Neßbach Walter, Handlungsvollmacht
Öchler Tanja, Handlungsvollmacht
Orschel Eva-Maria, Handlungsvollmacht
Panthöfer Frank, Handlungsvollmacht
Pauly Rolande, Handlungsvollmacht
Petrone Enza, Handlungsvollmacht
Pettinger Petra, Handlungsvollmacht
Rauch Günter, Handlungsvollmacht
Reis Edda, Handlungsvollmacht
Rentmeister Reinhold, Handlungsvollmacht
Resch Theresia, Handlungsvollmacht
Rings Simone, Handlungsvollmacht
Rooney Linda, Handlungsvollmacht
Salucci Gerry, Handlungsvollmacht
Schmidtke Harald Jörg, Handlungsvollmacht
Schnabel Detlef, Handlungsvollmacht
Schneider Christian, Handlungsvollmacht
Schramm Guido, Handlungsvollmacht
Schuller Gilbert, Handlungsvollmacht
Schulten Alexander, Handlungsvollmacht
Schwebach-Kiefer Petra, Handlungsvollmacht
Steffen Nadine, Handlungsvollmacht
Stephany Hanne, Handlungsvollmacht
Strobel Arno, Handlungsvollmacht
Thesen Barbara, Handlungsvollmacht
Thinnes Rudolf, Handlungsvollmacht
Weber Gabriele, Handlungsvollmacht
Weber Torsten, Handlungsvollmacht
Weiss Stefanie, Handlungsvollmacht
Whyte Jennifer, Handlungsvollmacht
Wilkes Stefan, Handlungsvollmacht
Winkel Thomas, Handlungsvollmacht
Winkelmann Carsten, Handlungsvollmacht
Zeller Frank, Handlungsvollmacht
Zimmer Bernard, Handlungsvollmacht
Heintz Heike, Kassenvollmacht
Hengel Kerstin, Kassenvollmacht
Illien Lothar, Kassenvollmacht

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05312. – Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(019412.3/000/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

**HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WH LUXEMBOURG CM, S.à r.l.).**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.006.

In the year two thousand and three, on the sixteenth of April.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., with registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, represented by Mrs Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach, by virtue of a power-of-attorney given on April 14, 2003.

Such appearing party has requested the notary to state that:

The appearing party is the only partner of the «limited liability company» (société à responsabilité limitée) existing under the name of WH LUXEMBOURG CM, S.à r.l. (the «Company»), R.C. Luxembourg B 88.006, with registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 20, 2002, published in the Mémorial C, number 1320 of September 11, 2002.

The Company's capital is set at twelve thousand four hundred US Dollars (12,400.- USD) represented by fifty (50) parts of a nominal value of two hundred and forty-eight US Dollars (248.- USD) each.

The partner has resolved to change the corporate name of the Company into HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pursuant to the preceding resolution, Article 2 of the Articles of Incorporation is amended and shall read henceforth as follows:

«**Art. 2.** The denomination of the Company is HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.»

The undersigned notary states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, représentée par Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach, en vertu d'une procuration donnée le 14 avril 2003.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de WH LUXEMBOURG CM, S.à r.l. (la «Société»), R.C. Luxembourg B numéro 88.006, avec siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1320 du 11 septembre 2002.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents Dollars US (12.400.- USD) représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cent quarante-huit Dollars US (248.- USD) chacune.

L'associée a décidé de changer le nom de la Société qui s'appellera désormais HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Suite à la résolution qui précède, l'Article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société sera HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Philippe, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, vol. 17CS, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

P. Frieders.

(019168.3/212/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

**HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. WH LUXEMBOURG CM, S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 88.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

P. Frieders.

(019170.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 30.241.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(019156.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 30.241.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 27 mars 2003*

L'Assemblée Générale du 27 mars 2003 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Zaid Petersen,
- Monsieur Jan Freudmann.

Messieurs Lars Bergström et Jos Hemmer ont été remplacés par Messieurs Göran Faxner et Stefan Renno.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2003 renomme également PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour la société SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019154.3/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 30.174.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 avril 2003 que les administrateurs sortants, Mme Geneviève Blauen, M. Gérard Muller, et M. Fernand Heim, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes sortant, StenGest, S.à r.l., avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019432.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

EUROPEAN RESIDENTIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,-.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.482.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 30 avril 2003 que HudCo PARTNERS IV (INTERNATIONAL), L.P., une société à responsabilité limitée (limited partnership) établie à Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32524 du Registre des Sociétés des Bermudes, a cédé 1.000 parts sociales de la société EUROPEAN RESIDENTIAL, S.à r.l. (la Société), représentant 100% du capital social. LSF4 REOC II, L.P., une société à responsabilité limitée (limited partnership) établi à 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis, enregistrée sous le numéro 3554961 du Delaware Secretary of State a acquis 615 parts sociales et LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P., une société à responsabilité limitée (limited partnership) établie à Gibbons Building, Suite 102, 10, Queen Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 31590 du Registre des Sociétés des Bermudes, a acquis 385 parts sociales de la Société.

Les parts sociales de la Société sont dès lors détenues comme suit:

LSF4 REOC II, L.P.	615 parts sociales
LSF IV INTERNATIONAL FINANCE, L.P.	385 parts sociales
Total:	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme
EUROPEAN RESIDENTIAL, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019658.3/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

CAFE-BRASSERIE SINDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2314 Luxembourg, 27, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 77.299.

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Giuseppe Delli Carpini, indépendant, né à Gallo/Caserta (Italie) le 1^{er} septembre 1967, demeurant à L-1424 Luxembourg, 15, rue Duchscher;
- 2) Monsieur Giovanni Rocchio, barman, né à Gallo Matese/Caserta (Italie) le 14 septembre 1965, demeurant à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

Monsieur Giuseppe Delli Carpini, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée CAFE-BRASSERIE SINDY, S.à r.l., avec siège social à L-2314 Luxembourg, 27, place de Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.299, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 39 du 20 janvier 2001,

requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Cession de parts sociales

Monsieur Giuseppe Delli Carpini, préqualifié sub 1), cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante (50) parts sociales qu'il détient de la prédite société CAFE-BRASSERIE SINDY, S.à r.l., à Monsieur Giovanni Rocchio, préqualifié sub 2), pour le prix d'un euro (€ 1,-), montant que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Suite à la prédite cession, les parts sociales de la société CAFE-BRASSERIE SINDY, S.à r.l. sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Giuseppe Delli Carpini, préqualifié sub 1), cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Giovanni Rocchio, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Giuseppe Delli Carpini, préqualifié sub 1), et Monsieur Giovanni Rocchio, préqualifié sub 2), en leur qualité de seuls associés, ont pris la décision de modifier l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (€ 12.395,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quinze cents (€ 123,95).»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes, est estimé à sept cents euros (€ 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Delli Carpini, G. Rocchio, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 15 avril 2003, vol. 427, fol. 2, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 avril 2003.

A. Weber.

(019371.3/236/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

CAFE-BRASSERIE SINDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 27, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 77.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(019373.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

STEVENAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 33.080.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2003

1. Les associés nomment IBS & PARTNERS S.A., nouvel administrateur en remplacement de M. Bertrand Duc.

Le Conseil d'administration est modifié comme suit:

- IBS & PARTNERS S.A.

- M. Bernard Zimmer.

- M. Jean-Jacques Axelroud.

Ce conseil d'administration a été nommé pour une période de 6 ans.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes à savoir WEBER & BONTEMPS pour une durée d'un an.

3. Les signataires sur les comptes sont:

- M. Bernard Zimmer seul jusqu'à 25.000,- €

- au-dessus de 25.000,- €, conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019660.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

MONNECARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 90.570.

Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, demeurant à L-7256 Walferdange, 26A, rue Josy Welter, s'est démis de sa fonction d'administrateur au sein de la société MONNECARD S.A., 39, route de Remich, L-5650 Mondorf-les-Bains, R.C. B n°90.570 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019428.4/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 89.431.

In the year two thousand and three, on the fifteenth day of April.
Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

The company DOVER LUXEMBOURG S.N.C., société en nom collectif, a corporation organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de Faïencerie, R.C. Luxembourg n° B 89.408, duly represented by two of its managers:

- Mr Philippe Santin, manager, residing at 25, rue Gaston Wateau, F-60460 Précy-sur-Oise; and
- Mr Roman Steiger, manager, residing at Rheinaurstrasse 151, D-53225 Bonn.

Such appearing party is the sole member of the société à responsabilité limitée DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a corporation organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg n° B 89.431, incorporated by a deed received by the prenamed notary on October 14, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1672 of November 21, 2002 (the «Company»). The Articles of incorporation of the Company have been amended by a deed received by the prenamed notary on December 20, 2002, published in the Mémorial C number 120 of February 6, 2003.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to act its sole resolution as follows:

Sole resolution

The sole partner resolves to amend Article 15 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

«The financial year of the Company shall begin on June first of each year and shall terminate on May thirty-first of the following year, with the exception of the first financial period, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on May thirty-first of the year two thousand and three.»

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at seven hundred Euro (EUR 700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quinze avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société DOVER LUXEMBOURG S.N.C., société en nom collectif, une société constituée d'après le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg N° B 89.408, dûment représentée par deux de ses gérants:

- Monsieur Philippe Santin, gérant, demeurant 25, rue Gaston Wateau, F-60460 Précy-sur-Oise; et
- Monsieur Roman Steiger, gérant, demeurant Rheinaurstrasse 151, D-53225 Bonn.

La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 89.431, constituée suivant acte reçu par le notaire prénommé le 14 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1672 du 21 novembre 2002, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire prénommé le 20 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 120 du 6 février 2003.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

«L'année sociale commencera le premier juin de chaque année et se terminera le trente et un mai de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un mai deux mille trois.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Santin, R. Steiger, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, vol. 17CS, fol. 42, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 avril 2003.

T. Metzler.

(019605.3/222/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 89.431.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 avril 2003.

T. Metzler.

(019608.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

EUROPORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 62.187.

—
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
de la Société en date du 23 décembre 2002*

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période expirant à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2002.

Administrateurs

- Antonio Carlos Ahrens Teixeira Esteves, Président du Conseil, Lisbonne (P)
- Jorge Fernandes, Senningerberg (GDL)
- Pedro Casquinho, Senningerberg (GDL)

Commissaire aux comptes

- PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, Luxembourg
Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019084.3/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EUROPORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 62.187.

—
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
de la Société en date du 27 mars 2003*

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période expirant à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2003.

Administrateurs

- Antonio Carlos Ahrens Teixeira Esteves, Président du Conseil, Lisbonne (P)
- Jorge Fernandes, Senningerberg (GDL)
- Pedro Casquinho, Senningerberg (GDL)

Commissaire aux comptes

- PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, Luxembourg
Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019092.3/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EUROVALOR MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 62.188.

—
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
en date du 23 décembre 2002*

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période expirant à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Administrateurs:

- Antonio Carlos Ahrens Teixeira Esteves, Président du Conseil, Lisbonne (P).
- Jorge Fernandes, Senningerberg (GDL).
- Pedro Casquinho, Senningerberg (GDL).

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019094.3/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EUROVALOR MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 62.188.

—
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
en date du 27 mars 2003*

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période expirant à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Administrateurs:

- Antonio Carlos Ahrens Teixeira Esteves, Président du Conseil, Lisbonne (P).
- Jorge Fernandes, Senningerberg (GDL).
- Pedro Casquinho, Senningerberg (GDL).

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019096.3/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

SINERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.075.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Arno' Vincenzo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

SINERGY HOLDING S.A.

G. Diederich / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019568.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

DEVELOPMENT PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 62.185.

—
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
en date du 23 décembre 2002*

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période expirant à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 septembre 2002.

Administrateurs:

- Antonio Carlos Ahrens Teixeira Esteves, Président du Conseil, Lisbonne (P).
- Jorge Fernandes, Senningerberg (GDL).
- Pedro Casquinho, Senningerberg (GDL).

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019099.3/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

DEVELOPMENT PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 62.185.

—
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
en date du 27 mars 2003*

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période expirant à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 septembre 2003.

Administrateurs:

- Antonio Carlos Ahrens Teixeira Esteves, Président du Conseil, Lisbonne (P).
- Jorge Fernandes, Senningerberg (GDL).
- Pedro Casquinho, Senningerberg (GDL).

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019101.3/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GOLD LEAF PICTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 68.579.

—
Se sont démis de leurs fonctions au sein de la société GOLD LEAF PICTURES S.A., 39, route de Remich, L-5650 Mondorf-les-Bains, R.C. B n°68.579 avec effet immédiat:

- Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, demeurant à L-7256 Walferdange, 26A, rue Josy Welter, en tant qu'administrateur;
- La société EURO ASSOCIATES (anc. EUROTRUST S.A.) avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019435.3/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

CAMPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Larochette.
R. C. Luxembourg B 23.124.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires du 26 février 2003*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2003, les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Suite au décès de Monsieur Herbert Visser, président du conseil d'administration, Monsieur Nico Arend reprend son mandat provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 juillet 2003.

Monsieur Paul Visser est nommé nouveau membre au conseil d'administration.

Larochette, le 26 février 2003.

J. Visser-Stuivenberg / N. Arend / G. Dentzer / V. Demoulling.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019654.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

INFO-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.643.

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFO-HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 44.643, constituée par acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 mai 1993, publié au Mémorial, Série C no 475 du 13 octobre 1993. Les statuts ont été modifiés par la suite par acte du même notaire en date du 9 septembre 1993, publié au Mémorial, Série C no 595 du 14 décembre 1993 ainsi que par acte sous seing privé le 28 mai 2001, publié au Mémorial, Série C numéro 1111 du 5 décembre 2001.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux mille sept cents (2.700) actions représentatives de l'intégralité du capital social de soixante-six mille neuf cent trente et un euros, vingt-cinq cents (EUR 66.931,25) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 67, rue Michel Welter comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une indemnisation qui sera fixée par l'assemblée des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, A. Dennewald, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, vol. 16CS, fol. 96, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

J. Elvinger.

(019650.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 27.602.

—
RECTIFICATIF

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2002

Lors de l'assemblée ordinaire du 26 avril 2002 les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale ordinaire donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats en 2001.

Les mandats des administrateurs Messieurs Nico Arend, Carlo Fischbach et Lex Fischbach venant à expiration, l'assemblée décide à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans. Le mandat du commissaire aux comptes venant également à expiration. La FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019655.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SIREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.843.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

SIREN S.A.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019571.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

MATPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.264.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
des Actionnaires de la Société MATPRE S.A. (la «Société») tenue en date du 24 mars 2003
à 9.00 heures au siège social de la société*

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission au 14 mars 2003 de Monsieur Pierre Weydert de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement Madame Marie-Josée Jähne, née le 13 mai 1950 à Esch-sur-Alzette, employée privée, demeurant à L-3676 Kayl, 133, rue de Schiffange, et ce avec effet au 14 mars 2003. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

Bien que les pertes cumulées dépassent au moins 75% du capital social, l'Assemblée décide, à l'unanimité, la continuité des activités de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019630.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

DABIH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.984.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société
DABIH, S.à r.l. (la «Société») en date du 13 juin 2002*

Suite au changement de Gérance de la Société décidé le 11 juin 2002, l'Associé Unique de la Société décide qu'avec effet au 13 juin 2002 chacun des trois nouveaux Gérants, à savoir:

- la société ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B n° 59.338, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur,
- la société EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, et
- la société C.E.O., S.à r.l., R. C. Luxembourg B n° 59.334, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur aura le pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature, et ceci dans les limites des pouvoirs qui leur sont accordés par l'article 12 des statuts de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019631.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

PRORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.377.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 mars 2003*

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur De Bernardi Angelo et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

PRORA S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019569.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

**TIME-SPIRIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AQUA FITALIS, S.à r.l.).**

Siège social: L-8020 Strassen, 21, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 76.689.

L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Nathalie Voss, demeurant à D-66121 Saarbrücken, 348, Nussbaumstrasse;

2.- Monsieur Herbert Scherer, demeurant à D-66265 Hausweiler, 36, Völklingerstrasse;

Lesquels comparants déclarent que la nommée sub 1.-) est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée AQUA FITALIS, S.à r.l., avec siège social à L-8020 Strassen, 21, rue de la Solidarité;

inscrite au registre aux firmes sous la section B numéro 76.689;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 juin 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 39.181;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Nathalie Voss, prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Herbert Scherer, ici présent et ce acceptant, soixante-quinze (75) parts sociales, lui appartenant dans la société à responsabilité limitée AQUA FITALIS, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de neuf mille deux cent quatre-vingt-seize virgule vingt-cinq euros (EUR 9.296,25) montant que Madame Nathalie Voss, prédite, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Suite à la prédite cession de parts, l'article 6. des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) divisé en cent parts (100) sociales de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze euros (EUR 123,95) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites comme suit:

- Madame Nathalie Voss, prédite:	25 parts
- Monsieur Herbert Scherer, prédit:	75 parts

Total: cent parts sociales:	100 parts
-----------------------------------	-----------

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.»

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en TIME-SPIRIT, S.à r.l.

Suite à ce changement de dénomination, l'article 1^{er}. des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de TIME-SPIRIT, S.à r.l.

Quatrième résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société, et de donner à l'article 3. des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de produits cosmétiques et d'hygiène, l'intermédiaire de montures de lunettes et bijoux (sans faire d'achat ou de vente de cet objet), ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Cinquième résolution

Est nommé gérant technique pour la branche de montures de lunettes et bijoux:

- Monsieur Herbert Scherer, prédit.

Est nommée gérante technique pour l'objet des produits cosmétiques et d'hygiène:

- Madame Nathalie Voss, prédite.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de six cent vingt euros (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: N. Voss, H. Scherer, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2003, vol. 875, fol. 83, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 avril 2003.

C. Doerner.

(019275.3/209/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

TIME-SPIRIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 21, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 76.689.

Constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 juin 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 39181;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 31 mars 2003, sous le numéro 17.195 de son répertoire, non encore publié au Mémorial C.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 avril 2003.

Pour copie conforme

C. Doerner

(019276.3/209/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

HAYSTACKS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.071.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the tenth day of April.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Khozaim Chiba, manager, born in Surat, India, on March 16, 1945, having the Canadian nationality, residing in Dubai, United Arab Emirates, Khalid Al Attar Tower, Suite n° 2505, Sheikh Zayed Road,

acting as sole shareholder of HAYSTACKS INVESTMENT CORPORATION (the «Company»), a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, Registered in the Registre de Commerce of the British Virgin Islands under the number 372122

here represented by Mr Ayzo Van Eysinga, economic counsel, residing in Luxembourg, acting pursuant to a proxy dated on April 4, 2003,

which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the notary to act the ratification of the resolutions it has taken in an extraordinary meeting of shareholders held in Dubai, United Arab Emirates on April 4, 2003, deciding among others

(1) to transfer the statutory seat and effective place of management of the company, and redomicile the offices of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, with effect as per April 10, 2003,

(2) that the balance sheet of the Company as at April 10, 2003, will be adopted as the closing balance sheet of the operations of the company in the British Virgin Islands and as the opening balance sheet in Luxembourg,

(3) to appoint MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as manager and to accept the resignation of Mr Rocco A. Schiralli as sole managing director and MIDOCEAN MANAGEMENT AND TRUST SERVICES (BVI) LIMITED as local representative with honourable discharge, immediately upon execution of the present deed in connection with the transfer of the statutory seat an effective place of management of the Company to Luxembourg and

(4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

An extract of the minutes of said extraordinary meeting of the shareholders of the Company stating the resolution to transfer the registered office to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the balance sheet dated April 10, 2003, stating that the net asset value of the Company amounts to CND 23,331.07, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing party, represented as stated hereabove, further requested the notary to state that, in its capacity as sole shareholder of HAYSTACKS INVESTMENT CORPORATION, it has taken the following resolutions, ratifying and executing the here above stated resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to ratify the resolutions taken in Dubai on April 4, 2003, so that the registered office and effective place of management of the Company is transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg as of April 10, 2003, and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

Second resolution

The address of statutory seat of the Company is fixed at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The balance sheet as per April 10, 2003, showing a net equity of CND 23,331.07, representing the Company's closing balance sheet in the British Virgin Islands and the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality, is approved.

All the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

Fourth resolution

The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (25 EUR) each, currently all held by Mr Khozaim Chiba, prenamed.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the total value of the contribution shall be transferred to a share premium account of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder decides that the Company adopts the form of a société à responsabilité limitée and its name is changed into HAYSTACKS INVESTMENTS, S.à r.l.

Sixth resolution

It is decided to proceed to a total update of the Company's Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

Art. 1. There is established by the appearing party a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the «Company») which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HAYSTACKS INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve account, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year in the British Virgin Islands to December 31st, 2003.

Seventh resolution

The sole shareholder appoints as manager for an unlimited duration:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Registered in the Registre de Commerce of Luxembourg, under the number B 9.098.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Eighth resolution

To extent it is necessary, it is confirmed that all the powers are given to the management to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective management and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

For the purpose of registration, the amount of the net asset value of the Company, i.e. 23,331.07 Canadian Dollars is valued at EUR 14,883.81 (fourteen thousand eight hundred eighty-three Euro and eighty-one cents).

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (3,300.- EUR)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up on the day named at the beginning in Luxembourg.

The document having been read and translated to the person appearing, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Khozaim Chiba, gérant, né à Surat, Inde, le 16 mars 1945, de nationalité canadienne, demeurant à Dubai, United Arab Emirates, Khalid Al Attar Tower, Suite n° 2505, Sheikh Zayed Road,

agissant en tant qu'actionnaire unique de HAYSTACKS INVESTMENT CORPORATION (the «Company»), une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro de 372122, ici représentée par Monsieur Ayzo van Eysinga, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 4 avril 2003,

laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter la ratification des résolutions prises par l'actionnaire unique à Dubai en date du 4 avril 2003, décidant entre autres:

(1) de transférer le siège social statutaire, du principal établissement et redomicilier la Société des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, avec effet au 10 avril 2003,

(2) que le bilan de la Société au 10 avril 2003 sera adopté comme bilan de clôture des opérations de la société aux Iles Vierges Britanniques et comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg

(3) de nommer MANACOR (LUXEMBOURG) S.A, en qualité de gérant et d'accepter la démission de Monsieur Rocco A. Schiralli en tant que gérant unique et de MIDOCEAN MANAGEMENT AND TRUST SERVICES (BVI) LIMITED comme représentant local de la société, avec décharge honorable, avec effet à la signature de l'acte notarié de transfert au Grand-Duché de Luxembourg

(4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien aux Iles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire, du principal établissement et de la redomiciliation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire constatant la résolution de transférer le siège social au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'un bilan daté du 10 avril 2003, d'après lequel la valeur nette de la Société est égale à CND 23.331,07, resteront annexés aux présentes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec elles.

Ensuite, la partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle a pris, en sa qualité d'actionnaire unique de HAYSTACKS INVESTMENT CORPORATION, les résolutions ci-après, ratifiant et exécutant les résolutions prises dont question ci-avant:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de ratifier les décisions prises à Dubai le 4 avril 2003, de sorte que le siège social et le principal établissement de la Société est transféré des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 10 avril 2003, et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Troisième résolution

Le bilan établi au 10 avril 2003, accusant une valeur nette de 23.331,07 Dollars Canadiens, représentant le bilan de clôture des opérations aux Iles Vierges Britanniques et le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise, est approuvé.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Quatrième résolution

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes détenues par Monsieur Khozaim Chiba, prénommé.

La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

Cinquième résolution

La Société adopte la forme de société à responsabilité limitée et sa dénomination sociale est changée en HAYSTACKS INVESTMENTS, S.à r.l.

Sixième résolution

Il est décidé de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination HAYSTACKS INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 15, l'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent aux Iles Vierges Britanniques et se termine le 31 décembre 2003.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant pour une durée illimitée:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Huitième résolution

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien aux Iles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire, du principal établissement et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'actif net de la société, soit 23.331,07 dollars canadiens est estimé à 14.883,81 EUR (quatorze mille huit cent quatre-vingt-trois Euros quatre vingt un Cents).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille trois cents Euros (3.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. van Eysinga, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 40, case 9. – Reçu 184,84 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

G. Lecuit.

(019780.3/220/363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

KLAVENESS RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 35.154.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société KLAVENESS RE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(019141.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

KLAVENESS RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 35.154.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 14 avril 2003*

L'Assemblée générale du 14 avril 2003 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Hans Holybe,
- Monsieur Nils Høy-Petersen,
- Monsieur Tony Nordblad.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale du 14 avril 2003 renomme également ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour la société KLAVENESS RE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019142.3/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.
